

VILLE DE JOEUF

**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2011
COMPTE RENDU SOMMAIRE**

L'an deux mil onze, le vingt-quatre octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Joeuf s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Joeuf, après convocation légale en date du dix-sept octobre deux mil onze, sous la présidence de Monsieur André CORZANI, maire

PRESENT(E)S : A. CORZANI, L. GERARD, JC. VAN WEERSTH, S. LEONARD, S. LUCCHESI-PALLI, P. FRANGIAMORE, JJ. GOTTINI, G. KEFF, E. KOZLOWSKI, J. DAUMET, G. MASSENET, M. FISCHER, M. CROCENZO, F. CONGNARD, G. LINTZ, L. BERTIN, N. OREILLARD, I. PIEROLO

ABSENT(E)S REPRESENTE(E)S : F. BERG par JJ. GOTTINI
L. VIGO par A. CORZANI C. CELKA par L. GERARD
J. DI CESARE par P. FRANGIAMORE

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : Ch. ZATTARIN, R. METZINGER, Ch. QUELIER, L. BAGGIO, K. GANDOLFI, B. PAPA, G. CHAVEROT,

SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale Frangiamore

Après avoir ouvert la séance et donné lecture des pouvoirs, M. le maire fait voter le compte-rendu de la dernière séance, qui est adopté à l'unanimité. Puis il sollicite un secrétaire de séance : P. Frangiamore se porte candidate, candidature validée. Il sollicite l'accord des élus pour ajouter quelques points à l'ordre du jour :

- Subventions : 45 € pour la FNACA (subvention annuelle normale, qui avait fait l'objet d'une suspension dans l'attente de la décision de l'association de poursuivre ou de cesser son action), 500 € pour le Fight Club (dans le cadre du chantier d'insertion : travaux sous-sol piscine), 1000 € pour l'association « Chœur de chêne » dans le cadre des concerts des rendez-vous de Curel. Prise en charge de dépenses dans le cadre de la grève de la SOVAB, avec d'autres collectivités : 972 €. Le maire précise que ces dépenses, lorsqu'elles seront adoptées, figureront dans la décision modificative à suivre. Tous ces points sont adoptés à l'unanimité.

Le maire propose de modifier l'ordre du jour en commençant par les rapports d'activité 2010 de la Saur, puisque le représentant de la société (M. Gavioli) est présent pour présenter le document.

**6- COOPERATION INTERCOMMUNALE – DELEGATIONS DE
SERVICE PUBLIC**

6.1- Examen des rapports d'activité 2010 des organismes suivants :

- **SAUR** pour la D.S.P. « eau potable » (avec la présence de M. Gavioli, responsable local de la SAUR)

M. Gavioli présente quelques éléments marquants du rapport sur l'eau potable. Jean-Jacques Gottini, au nom de la commission développement durable qui était chargée de son étude, fait un commentaire du document et pose quelques questions :

- la délégation de service public prend fin le 31/12/13, quel sera le mode de gestion après cette date ? Le maire répond que tout est ouvert, que 2012 sera l'année de l'engagement de la réflexion. Rien ne sera interdit : régie ou affermage ou autre.

- combien de branchements au plomb existe-t-il réellement ? M. Gavioli pense qu'ils sont tous recensés à ce jour (34).

- importance du taux de rendement : M. Gavioli affirme que 70 % est un bon taux, car la moyenne en France se situe entre 70 et 75 %. Il note que de nombreuses purges ont été réalisées sur le réseau en 2010, ce qui conduit à diminuer le taux de rendement, puisque ces purges sont faites hors compteur, elles sont donc considérées comme des fuites.

- L. Gérard demande quel est le taux de renouvellement du réseau. Il s'étonne de l'absence de connaissance de ce taux par le représentant de la SAUR.

Le maire s'interroge sur la non réalisation de l'installation de compteurs de sectorisation, pourtant commandée il y a un an. Les travaux vont démarrer selon M. Gavioli.

J.J. Gottini se demande pourquoi le prix de l'eau augmente toujours alors que les consommations baissent.

Il constate également que l'analyse calco-carbonique révèle une eau incrustante et que l'ARS pourrait exiger des mesures correctives. M. Gavioli répond qu'il n'y a aucune obligation d'agir et que cet élément n'a aucun impact sur la santé.

M. Gottini interroge M. Gavioli sur l'âge avancé des compteurs d'eau, soit une moyenne de 22 ans. Le représentant de la SAUR répond qu'ils ne sont pas vieux à 22 ans.

- **SIAOA** (ce rapport a fait l'objet d'une étude par la commission développement durable)

Après le départ de M. Gavioli, la séance se poursuit sur l'étude du rapport du SIAOA, présenté par L. Gérard, 1^{er} adjoint et président du syndicat. Il explique que 2010 est une année charnière, au cours de laquelle le syndicat a pris en régie les compétences autrefois assumées par DSP. Ainsi, le syndicat maîtrise mieux la connaissance de son réseau et a pu, immédiatement, baisser le coût de l'assainissement de 0,20 € le m³. Le vice-président de la commission développement durable salue le courage, le sens des responsabilités et l'ambition du syndicat et de son président dans le cadre du passage en régie. Il demande quelques éclaircissements sur certains points, notamment sur l'assainissement non collectif. Le président du SIAOA explique que la disparition des fosses n'est pas un objectif, d'autant plus que c'est parfois techniquement impossible. Sur l'utilisation finale des boues, le syndicat a délibérément préféré l'option compostage que l'épandage. Il précise que les boues de la station sont normées selon les normes NF. Sur la question des capacités de la station à une éventuelle hausse de la population, L. Gérard explique que la marge est importante puisque d'après les organismes de contrôle, celle-ci peut accueillir les eaux usées d'une population de 40 000 habitants. En ce qui concerne la contribution « eaux pluviales », il précise que le SIAOA pratique un tarif qui se situe en limite inférieure aux règles européennes, mais que cette contribution va augmenter tous les ans. En effet, selon l'Europe, les communes ne contribuent pas suffisamment dans ce domaine, donc c'est l'utilisateur qui paie, ce qui n'est pas juste. L'eau pluviale est un enjeu pour l'avenir. Pour ce qui est du renouvellement du collecteur de Ravenne, le projet est reporté du fait du financement ridicule de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

- CCPO (ce rapport a fait l'objet d'une étude par la commission des finances).

Le rapport est présenté par Mme la directrice générale. Le commentaire figurait dans les pièces jointes à la convocation.

Puis le maire donne la parole à l'adjoint aux finances.

1- FINANCES

1.1- Budget annexe de la maison médicale : décision modificative n° 2

Il est proposé à l'assemblée d'approuver les modifications budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
61522 changt de 2 condenseurs	+ 1 604.00€	774 subv équilibre ville	+ 1 604.00 €
Total	+ 1 604.00 €	Total	+ 1 604.00 €

1.2- Budget principal Ville : décision modificative n° 1

Mme la directrice générale présente le document et donne les explications nécessaires à la compréhension. Le maire ajoute des éléments :

- Aide au cinéma de 15 000 € : la ville a reçu les représentants de la MJC, qui ont apporté des éléments chiffrés démontrant que le cinéma est déficitaire. Le maire a déclaré que la ville soutenait l'activité du cinéma. Après une aide de 15 000 € en 2009, il propose de verser cette année la même somme, l'objectif étant de poursuivre l'absorption du déficit.
- Subvention au CCAS : celle-ci diminue, le maire explique que ce sont les décisions de réorganisation du service qui commencent à porter leurs fruits.
- Subvention aux clubs sportifs : 5 000 € sont dédiés aux clubs sportifs dont les succès engendrent un accroissement des dépenses (frais d'arbitrage, de déplacement...). Le maire demande à la commission des sports de réfléchir à l'établissement de nouveaux critères et de la distribution de cette somme.

M. le maire se félicite des prévisions budgétaires du budget primitif fiables et justes, puisque cette décision modificative ne représente pas 1 % de la section de fonctionnement.

1.3- Prise en charge de dépenses

Il est proposé à l'assemblée de prendre en charge les dépenses suivantes :

- Facture du restaurant « Le Beffroi » : 65.20 € : repas servis aux musiciens dans le cadre des concerts « Les rendez-vous de Curel » (024/62571)
- Facture de l'association « COJ Pétanque » : 2 402.50 € : sandwichs et boissons servis dans le cadre de Culture Sport du 26 juin 2011 (40/6257).

1.4- Attribution d'une compensation de TEOM 2011 aux fonctionnaires logés par nécessité absolue de service

Après avoir rappelé que les fonctionnaires logés par nécessité absolue de service (concierges) paient directement aux services fiscaux la T.E.O.M. du logement qu'ils occupent, il est proposé à l'assemblée, comme en 2010, de leur verser une compensation égale à 1.59 % comme c'est le cas pour les autres locataires de la Ville.

1.5- Avenant n°3 à la convention d'attribution de subvention au Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Joef

Après avoir rappelé que, par délibération du 6 juillet 2011, le conseil a approuvé la signature d'un deuxième avenant à la convention d'attribution de subvention au COS de la Ville et du C.C.A.S., il est proposé à l'assemblée de signer un troisième avenant ayant pour objet de porter leur subvention globale à 88 500 € (dont 7 000 € pour l'organisation de la fête de la St Jean et du 14 juillet).

1.6- Versement d'une subvention d'investissement à la ville de Marange-Silvange

La ville de Marange-Silvange a aménagé les abords du giratoire de Jailly sur lequel elle a transféré le monument aux morts dédié à deux joviciens et un homécourtois décédés lors de la 2^{ème} guerre mondiale.

Bien logiquement, la ville de Marange-Silvange a sollicité une participation financière de Joef.

Compte tenu du coût global de requalification des abords du monument aux morts, à hauteur de 66 761 € HT, incluant sa réfection et sa mise en valeur (aménagement d'un sentier, d'escaliers et d'un éclairage public), Monsieur le Maire propose de verser une subvention d'investissement de 20 000 €.

Tous ces points sont adoptés à l'unanimité. Le maire précise qu'il sollicitera le maire de Homécourt pour qu'il agisse de même à hauteur de 10 000 € (car un seul homécourtois est concerné).

2- MARCHES - SUBVENTIONS

2.1- Réfection de la toiture de l'école primaire « Les Tilleuls » - 2^{ème} tranche

Monsieur le Maire informe le conseil du projet de réfection de la deuxième tranche de la toiture de l'école primaire « Les Tilleuls ».

Alors que le coût est estimé à 70 000 € HT, il est proposé à l'assemblée de solliciter des subventions auprès du Conseil Général et auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (ancienne DGE), aux taux et montants maximums.

2.2- Mise en conformité du couloir de l'école de Génibois - 3^{ème} tranche

Monsieur le Maire informe le conseil du projet de mise en conformité du couloir de l'école de Génibois – 3^{ème} tranche, qui consiste à rénover les escaliers.

Alors que le coût est estimé à 25 000 € HT, il est proposé à l'assemblée de solliciter des subventions auprès du Conseil Général et auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (ancienne DGE) aux taux et montants maximums.

2.3- Rénovation des huisseries des écoles – 1^{ère} tranche

Monsieur le Maire informe le conseil du projet de réfection des huisseries des écoles communales – 1^{ère} tranche.

Alors que le coût est estimé à 37 207.35 € HT, il est proposé à l'assemblée de solliciter des subventions auprès du Conseil Général et auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (ancienne DGE) aux taux et montants maximums.

2.4- Aménagement de la rue du Pont de l'Orne

Monsieur le Maire informe le conseil du projet d'aménagement de la rue du Pont de l'Orne (voirie).

Alors que le coût est estimé à 32 600 € HT, il est proposé à l'assemblée de solliciter des subventions auprès du Conseil Général aux taux et montants maximums.

2.5- Aménagement de la gare de Joeuf : Intermodalité Services Nouveaux

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet d'aménagement de la gare de Joeuf avec notamment, l'aménagement d'aires de stationnement et de covoiturage.

Alors que le coût est estimé à 680 212.50 € HT, il est proposé à l'assemblée de solliciter des subventions auprès du Conseil Général, du Conseil Régional, au titre de sa politique régionale d'appui au développement des territoires et de l'Etat, aux taux et montants maximums.

2.6- Aménagement des parties piétonnières de la place de l'Hôtel de Ville

Monsieur le Maire informe le conseil du projet d'aménagement des parties piétonnières de la place de l'Hôtel de Ville pour un coût estimé à 43 893 € HT. Il est proposé à l'assemblée de solliciter des subventions auprès du Conseil Général aux taux et montants maximums.

2.7- Travaux de résidentialisation du Val de Ravenne

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le projet de résidentialisation du Val de Ravenne, en lien avec B.N.E. La part que la ville propose de prendre en charge est de 45 000 €, sur laquelle des subventions seront sollicitées auprès du Conseil Général, au titre de la DCI, aux taux et montant maximums.

Tous ces points sont adoptés à l'unanimité. Le maire précise que les années de renouvellement du conseil général (comme cette année), la date limite de dépôt des dossiers de subvention est repoussée d'un mois, soit le 31/10. Il ajoute que ce qui est présenté ne sera pas forcément ce qui sera retenu lors du vote du budget de la ville.

3- URBANISME

3.1- Conventions Ville / E.P.F.L.

Avenant à la Convention de travaux Joeuf EUROPIPE « Démolition Phase 1 » n° RD 4 M 26

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer l'avenant à la convention de travaux JOEUF-Europe démolition n° RD4M26. Cet avenant a pour objectif de définir les modalités de réalisation et de financement des travaux de déconstruction des superstructures du site Europe comme prévu par l'article 5 de la convention initiale du 16 juillet 2009. Il est ainsi convenu que l'EPFL assurera l'ensemble des dépenses liées à l'exécution des travaux dans la limite de 660 000€ TTC.

3.2- Réforme de la fiscalité de l'aménagement – La Taxe d'Aménagement

Monsieur le Maire rend compte des travaux et réflexions restitués par les différentes commissions sur la nouvelle Taxe d'Aménagement (T.A.).

Instituée dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2010 du 29 décembre 2010, la T.A. remplacera à compter de mars 2012 la T.L.E., la T.D.E.N.S. et la T.D.C.A.U.E. notamment. Elle constitue l'imposition forfaitaire et générale grevant les opérations de constructions. Elle est exigible sur la base des autorisations d'urbanisme délivrées ou des procès-verbaux constatant la réalisation de constructions non autorisées.

Elle est instituée de plein droit au taux de 1 % dans les communes dotées d'un PLU. Par délibération, les communes peuvent fixer un taux compris entre 1 et 5 %, et ce pour une période de validité d'un an reconductible.

Le calcul de la T.A. est le suivant :

$$\underline{TA = Surface\ de\ la\ construction\ (ou\ installation-aménagement)\ x\ VF\ x\ taux\ communal}$$

Surface de construction = somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 mètre, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment, déduction faite des vides et des trémies (art L331-10 du code de l'urbanisme).

VF = valeur forfaitaire par m² (fixée par l'Etat). La loi de finances ne retient plus qu'une seule valeur (au lieu des 9 catégories soumises à la TLE), fixée à 660 €.

Afin de respecter la correspondance avec la T.L.E. auparavant, le Maire propose un taux de taxe d'aménagement communal de 2,5 %. Ce taux sera adapté en fonction du bilan qui sera fait en fin d'année.

Ces points sont adoptés à l'unanimité.

4- PATRIMOINE

4.1- Convention avec l'EPF de Lorraine : transfert des ouvrages des berges de l'Orne

Monsieur le maire demande au conseil de l'autoriser à signer la convention de transfert des ouvrages des berges de l'Orne relevant de la maîtrise d'ouvrage de l'EPF de Lorraine. La convention est jointe à la convocation. Une convention de mise à disposition de ces ouvrages avait déjà été signée entre la Commune et l'EPFL le 9 janvier 2007.

Le conseil adopte ce point à l'unanimité.

5- HABITAT

5.1- Lancement du 7^{ème} programme de ravalement de façade et adoption du règlement d'octroi des primes

Après Arly, Haropré et le Val de Ravenne, Franchepré Couleurs d'Eté, le Square Mon Logis, la rue de Goprez et la rue Pierre de Bar, Monsieur le Maire propose au Conseil de lancer le 7^{ème} programme de ravalement de façade, Cités Grandes Friches et Grand'Rue.

Il soumet au vote des membres de l'Assemblée le lancement de l'opération pour l'année 2012 ainsi que son règlement, qui définit les conditions d'octroi de la prime. La prime représente 40 % du montant hors taxes de la facture acquittée, dans la limite de 36 €/m². Elle est financée par une enveloppe constituée de fonds régionaux, départementaux et communaux.

Enfin, pour information, le nombre d'immeubles concernés est de 127.

5.2- Programme de réhabilitation des façades des Cités Grandes Friches et de la Grand'Rue : demande de subventions

Le Maire informe le conseil que, dans la continuité des programmes précédents de ravalements de façades (Val de Ravenne, Square Mon Logis, Goprez, rue Pierre de Bar...), il propose de participer aux dépenses liées à la réhabilitation des façades des Cités Grandes Friches et de la Grand'Rue, à compter de l'année 2012. Le montant estimé des travaux est de

533 844 € HT. La subvention proposée s'élève à 40 % du montant HT des travaux, soit 213 538 €. Sur ce montant, les aides suivantes seront sollicitées :

- Conseil Régional : soutien aux communes minières au taux de 40 %
- Conseil Général : fonds après-mines au taux de 40 % (20 % du montant des travaux).

Il est précisé que la part communale sera de 20 %. Le maire précise que l'engagement de la ville est limité, car, si l'on considère que 50 % des propriétaires font les travaux, le coût pour la commune sera de 21 000 €, l'effet « levier » est néanmoins très important.

6- COOPERATION INTERCOMMUNALE – DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

6.2- Examen et vote du « rapport du maire sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement » conformément à l'article L2224-5 du CGCT.

Mme la directrice générale présente le document joint à la convocation, qui ne soulève pas de questions. Le maire ajoute que les maires des villes de Joeuf, Homécourt et Jarny ont envoyé un courrier conjoint au SIAOA et au SIAJ pour demander à leur président de mener une étude sur les modalités futures de gestion de l'eau potable.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

6.3- Modification des statuts de la CCPO

Le maire rappelle au conseil que, lors de la dernière séance, il avait été décidé de transférer une nouvelle compétence « transport public urbain de personnes » à la CCPO. Les statuts de la communauté de communes doivent en conséquence être modifiés pour intégrer cette compétence nouvelle. La CCPO en a profité pour modifier d'autres points de ses statuts, comme suit (les modifications apparaissent en grisé) :

1-a-b : infrastructures et transports

- les rapports et négociations avec les autorités compétentes dans le domaine des transports collectifs : dessertes ferroviaires et transports collectifs urbains.
- Participation à l'élaboration des plans de déplacements urbains
- Etude, aménagement, organisation, gestion et promotion des services de transport public urbain de personnes réguliers et à la demande à l'intérieur d'un périmètre de transports urbains (PTU) défini par arrêté préfectoral en application des articles L.1231-1 à 9 du Code des Transports.
- Etude, aménagement, organisation, gestion et promotion de services de transport public routier en partenariat avec d'autres autorités organisatrices de transports (AOT), visant à faciliter l'interconnexion des réseaux de transport en commun.
- Définition, pose et renouvellement des mobiliers urbains susceptibles d'équiper un périmètre de transports urbains.

2-g Coordination et conduite des politiques sociales dès lors qu'au minimum les habitants de deux communes de la Communauté de Communes sont concernés.

Actions et aides financières en faveur des établissements d'accueil et d'hébergement de personnes âgées et/ou handicapées.

7- INFORMATION

7.1- DECISIONS

Monsieur le Maire informe le conseil des décisions qu'il a prises depuis le 11 juillet 2011

N°	DATE	OBJET
1570	11/07/2011	Modification des régisseurs de la régie d'avances des dépenses liées aux séjours extérieurs du service jeunesse avec effet au 25/07/2011
1571	12/07/2011	Souscription d'un nouveau contrat de maintenance du logiciel état civil de recensement avec la Sté ADIC pour 60 € HT
1572	18/07/2011	Signature du contrat d'assurance dommages-ouvrages pour la maison médicale avec O.C.A
1573	21/07/2011	Suppression de la régie de recettes pour l'encaissement de la redevance de stationnement des gens du voyage sur la place Churchill
1574	03/08/2011	Renouvellement de la convention de conseil en gestion de la dette avec la Sté Concertaux Finances pour 3000 € HT
1575	03/08/2011	Modification des régisseurs de la régie d'avances des dépenses liées aux séjours extérieurs du service jeunesse avec effet au 19/08/2011
1576	16/08/2011	Signature des marchés de travaux d'amélioration du réseau d'eau potable : lot n° 1 quartier du Crombillon pour 57 700 € HT avec WH, Lot n° 2 installation d'un câble de télécommande de liaison entre la station d'Haropré et réservoir Bois Domange avec la SAUR pour 22 240 € HT
1577	16/08/2011	Convention de mise à disposition d'équipements municipaux au complexe sportif Platini au profit de l'association Club Sportif Sovab
1578	16/08/2011	Souscription d'un contrat de vérification annuelle de l'ascenseur en mairie avec la Sté Bureau Véritas pour 240 € HT
1579	24/08/2011	Nomination des régisseurs pour la perception des droits de place
1580	30/08/2011	Souscription d'un contrat de tests d'étanchéité des circuits frigorifiques des communs de la maison médicale
1581	30/08/2011	Souscription d'un contrat de tests d'étanchéité des circuits frigorifiques des cellules de la maison médicale
1582	31/08/2011	Suppression de la régie de recettes pour le produit des ventes de boissons et de confiseries au service prévention
1583	08/09/2011	Suppression de la régie de recettes des droits d'entrée aux concerts « Les rendez-vous de Notre Dame de Franchepré »
1584	08/09/2011	Fixation des tarifs des concerts « les rendez-vous de Curel »
1585	08/09/2011	Modification des régisseurs de recettes pour les concerts et spectacles organisés par la ville
1586	09/09/2011	Souscription d'un emprunt pour le Pôle Santé avec Dexia pour 106 960 €
1587	15/09/2011	Souscription du contrat de maintenance du logiciel de gestion de police municipale Logidoc pour 80 € TTC
1588	19/09/2011	Fixation de la participation financière de l'association « Pays du Bassin de Briey » aux frais d'affranchissement pour 305,83 €
1589	20/09/2011	Fixation des tarifs de droits de place à compter du 15 septembre 2011
1590	20/09/2011	Signature des marchés de travaux de réfection des toitures comme suit : salle

		Curel Sté CEBYG pour 48 351,60 € HT – Casino Sté T.G.C pour 38 317,69 E HT
1591	28/09/2011	Signature d'une convention de service avec la MJC pour l'organisation de formations informatiques
1592	29/09/2011	Signature du marché d'installation d'un portail motorisé au complexe sportif Platini avec la Sté Synergies Electriques pour 11 480 E.H.T
1593	03/10/2011	Signature de la convention de prestations de service pour l'entretien des installations de chauffage de la copropriété 14 Place de l'Hôtel de Ville
1594	04/10/2011	Signature d'une convention de mise à disposition d'un local au groupe scolaire de Génibois au profit de l'UPEJ



André CORZANI

Maire, Vice-Président du Conseil Général